

**Extrait du**  
**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TVA-DED-40-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

---

**TVA - Droits à déduction - Conditions d'exercice du droit à déduction**

**Positionnement du document dans le plan :**

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Droits à déduction

Titre 4 : Conditions d'exercice du droit à déduction

Le présent titre est consacré :

- aux conditions formelles d'exercice du droit à déduction (chapitre 1, cf. [BOI-TVA-DED-40-10](#)) ;
- aux conditions de temps et à la date de la déduction (chapitre 2, cf. [BOI-TVA-DED-40-20](#)) ;
- à la condition de propriété et aux dispositions réglementaires autorisant l'exercice du droit à déduction par l'utilisateur (chapitre 3, cf. [BOI-TVA-DED-40-30](#)) ;
- aux régimes particuliers (chapitre 4, cf. [BOI-TVA-DED-40-40](#)).